

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 29 (1992)

**Heft:** 1107

**Rubrik:** L'invitée de DP

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'INVITÉE DE DP

# La francophonie... ou en français dans le texte

**Brigitte Waridel**

directrice adjointe de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

Puisque c'est de cela dont il s'agit, voire même pour pallier à un éventuel manque d'information, et nous basant sur notre propre expérience, nous avons profité de son passage dans notre région pour contacter Alain Decaux, que l'on avait invité, vous n'êtes pas sans l'ignorer, à venir donner une conférence au Château d'Oron, le 25 novembre.

[Pour une bonne mise en bouche, j'ai voulu vous proposer un florilège concentré de six fautes que nous lisons et entendons à journée faite. Hélas... Un vrai musée des horreurs.]

Histoire de créer une synergie et d'optimiser réalistiquement mon *know-how* en matière de cassette, et, pour tout dire, interpellée au niveau du vécu linguistique, j'ai voulu en savoir plus sur l'état de notre beau parler.

[Pour maintenir l'éveil des papilles, un petit bouquet de barbarismes néologistiques et américano-sociopolitiques].

## A langue vivante, peuple vivant

Première nuance de taille, me semble-t-il : «francophonie» n'égale pas «français»; c'est plus que cela; c'est plus riche, plein d'accents doux ou rugueux, de mots goûteux et piquants, de musiques rythmées ou indolentes. C'est le français de Dakar, celui de Québec, celui de Bruxelles, ou le nôtre encore. C'est bien plus que la langue française. Raison de plus pour, non seulement maintenir vivant, mais surtout renforcer le rôle de cette langue à la fois unique et multiple, qui est, comme le rappelle Alain Decaux, «un élément essentiel du patrimoine universel». Et le malicieux académicien, riche d'une expérience de trois années en qualité de ministre délégué à la francophonie dans le gouvernement Rocard, de souligner que «les langues représentent le génie des peuples qui les parlent»: à langue vivante, peuple vivant. Cette évidence ainsi résumée apaisera-t-elle les craintes, pour ne pas dire l'effroi qu'éprouvent certains, notamment face aux décisions prises par l'Académie française en juin 1990, visant à ce qui pour les uns relève de la traîtrise

simplificatrice et démagogique, et pour les autres d'un acte de simple bon sens supprimant des anomalies impossibles à expliquer ? Une langue évolue et si, forte de cette réalité «incontournable», comme l'on dit à Paris, l'Académie a jugé bon d'accepter un évènement et de décider que, dorénavant, tout ce que l'on se curerait, on se le curerait au pluriel<sup>1</sup>, j'ose espérer qu'elle n'ira pas jusqu'à entériner, un jour prochain, l'insupportable pataquès ou l'inélégant sabir atlantico-anglo-saxon que je vous ai servis en introduction. Les peuples francophones peuvent assurément demeurer bien vivants tout en s'épargnant ces vicissitudes langagières.

## La langue des droits de l'homme

Le saviez-vous ? La francophonie a 112 ans très exactement. Et saviez-vous que son «inventeur» s'appelait Onésime Reclus, frère d'Elisée, et, comme lui, géographe et anarchiste ? C'est lui en effet qui, dans un livre qu'il publie en 1880, invente

véritablement le mot «francophone», le définissant comme «toute personne qui parle habituellement le français». Et aujourd'hui, Alain Decaux nous apprend également que les francophones, répartis sur l'ensemble de la planète, représentent entre 8 et 10% de la population mondiale; et qu'environ 180 millions de personnes utilisent quotidiennement le français. Onésime Reclus peut être heureux: voilà un mot qui fait bien de l'usage<sup>2</sup>.

Se préoccuper de la francophonie n'est donc en rien un combat d'arrière-garde, teinté de nostalgie ou d'élitisme culturel. Elle est un lien authentique et un outil de communication entre des hommes et des femmes à travers le monde entier, autant dans les domaines de l'agriculture et de la médecine que dans celui de la culture. La francophonie parcourt la terre du Viêt-Nam à l'Afrique, de l'Amérique du Sud à l'Europe centrale. Elle est la langue par excellence des Droits de l'Homme. La langue de la liberté.

Sera-t-elle, au soir du 6 décembre prochain, l'expression de l'esprit d'entreprise et de solidarité, l'expression de l'ouverture à l'Europe ? ■

<sup>1</sup> En effet, pourquoi *cure-dent* mais *cure-ongles* ?

<sup>2</sup> Même en Suisse, où le débat sur la territorialité des langues illustre singulièrement la dimension de l'enjeu des langues dites nationales.

## HISTOIRE

# Changement de structures, et que ça saute !

(cfp) La transformation de la vieille Confédération d'Etats en un Etat fédératif, en 1847-1848, a pris moins d'un an et demi.

Le 16 août 1847, la Diète décide de réviser le Pacte fédéral et désigne une commission de 23 membres. Les travaux ne commencent que le 17 février 1848 en raison de la campagne militaire pour dissoudre le Sonderbund. Ils se terminent le 8 avril avec un projet à l'intention de la Diète. Celle-ci l'examine du 16 mai au 27 juin. Un texte est élaboré malgré de grandes divergences. Les cantons en prennent connaissance et le votent en juillet et août; la première Constitution fédérale entre en vigueur le 12 septembre 1848.

Le 22 septembre, l'ancienne Diète est dissoute et les Chambres fédérales sont

élues. Le 6 novembre, 111 conseillers nationaux et 44 députés au Conseil des Etats se réunissent à Berne. Un banquet est donné en leur honneur, dans le bâtiment qui abritera dès 1993 la Maison latine. Le lendemain, le 7 novembre, le président de l'Assemblée fédérale est élu. Celle-ci désigne le 16 novembre le premier président de la Confédération et les six autres membres du Conseil fédéral. Enfin, le 28 novembre, Berne est désignée comme ville fédérale. Moins d'une année après la soumission des derniers partisans du Sonderbund, les nouvelles institutions sont en place.

En seize mois, et malgré une guerre civile, les structures du pays ont été fondamentalement remodelées.

On avait beau être au temps des diligences, on n'a pas «pétouillé». ■